



**PLAN CLIMAT
DU TERRITOIRE DE MOND'ARVERNE
CHARTRE D'ENGAGEMENT CITOYEN**

PREAMBULE

De par la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, Mond'Arverne Communauté, Communauté de communes de 40 000 habitants regroupant 28 communes, a la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre, avec tous les acteurs du territoire, un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le dernier rapport du GIEC (Groupement Intergouvernemental d'Expert pour le Climat), publié le 8 octobre 2018, démontre clairement la nécessité d'agir très rapidement afin de limiter la hausse des températures à 1.5° Celsius et rendre encore soutenable pour la population mondiale et la biodiversité l'impact du réchauffement climatique.

L'urgence climatique est là ; elle est une évidence qui s'impose à nous tous, résidents du territoire de Mond'Arverne Communauté ; élus, agents des services publics, artisans et chefs d'entreprises, associations, exploitants agricoles, habitants.

Face à l'urgence climatique, le premier combat à mener est celui de la diminution de nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et notamment du CO₂ (dioxyde de carbone).

Et dans ce combat, chaque acteur a son rôle à jouer, collectivement mais aussi individuellement. En effet, si chacun s'engage au quotidien de manière consciente et responsable, par des gestes simples mais durables, l'espoir de voir nos enfants, petits-enfants, mais aussi parents vivre dans un monde encore supportable est possible.

C'est pourquoi, nous vous proposons de souscrire à cet espoir et en tant qu'habitant du territoire de Mond'Arverne Communauté, d'agir mais aussi aider à agir.

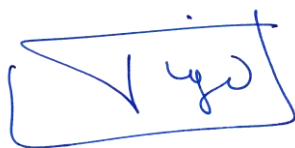
Si vous adhérez aux quelques principes énoncés ci-dessous, et dès lors à appliquer les actions conseillées dans le **guide des gestes simples** mis à votre disposition sur notre site internet, nous vous proposons de signer cette chartre d'engagement citoyen.

Sa signature, au-delà de sa portée symbolique, est un véritable engagement personnel, courageux mais surtout indispensable. Le guide des bons usages annexé à la chartre, forcément imparfait car non exhaustif, constitue avant tout une aide et un

mémo vous permettant de concrétiser votre action et d'engager/accélérer votre transition écologique et énergétique personnelle.

En tant qu'élus de Mond'Arverne Communauté, nous vous remercions très sincèrement pour votre engagement.

Le Président,
Pascal PIGOT



le vice-Président
délégué au développement durable

Jean François DEMERE

